

LA FRANCE MUTUALISTE

RENFORCE SES ACTIONS D'INFORMATIONS

SUR LA RETRAITE MUTUALISTE DU COMBATTANT

Au moment où la retraite figure en tête des préoccupations des Français et que 78% des actifs disent avoir l'intention d'épargner pour la préparer¹, La France Mutualiste se mobilise pour mettre en avant une retraite complémentaire encore méconnue : la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC). Cette solution offre des avantages fiscaux exceptionnels :

- ⇒ versements intégralement déductibles du revenu net imposable²,
- ⇒ rente exonérée de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux²,
- ⇒ participation financière et revalorisation de l'Etat.

La RMC constitue un complément de revenu sécurisé pour toutes les générations de combattants d'hier et d'aujourd'hui, sans condition d'âge. On estime que 4 millions de Français seraient aujourd'hui en droit d'y souscrire. C'est pourquoi La France Mutualiste renforce ses actions pour faire connaître les avantages exceptionnels de ce dispositif à tous ceux qui peuvent y prétendre. Elle a ainsi développé un puissant programme d'informations reposant notamment sur le témoignage d'adhérents.

Elle vient notamment de créer une nouvelle vidéo, spécialement conçue pour expliquer la RMC aux militaires en Opérations Extérieures (Opex). Ce nouveau film fait suite à une première version, réalisée avec des témoignages d'anciens combattants des conflits d'Afrique du Nord (AFN) et visible sur son site internet www.la-france-mutualiste.fr. La Mutuelle a, en effet, développé une rubrique intégralement dédiée à la Retraite Mutualiste du Combattant.



SOMMAIRE

9 minutes pour tout savoir sur la RMC	p. 2
Un espace internet dédié à la RMC sur www.la-france-mutualiste.fr	p. 2
RMC : une retraite complémentaire pour tous les combattants	p. 3
RMC : des atouts financiers et fiscaux exceptionnels	p. 3
La Retraite Mutualiste du Combattant : un droit réservé	p. 4

9 minutes pour tout savoir sur la RMC

¹ Enquête IFOP pour La France Mutualiste, menée du 28 juin au 5 juillet 2010, auprès d'un échantillon de 1 004 personnes représentatives de la population active de 30 à 60 ans.

² dans le cadre d'une rente annuelle ne dépassant pas le plafond majorable fixé par l'état (1 715 € pour 2009)

Les vidéos de la France Mutualiste synthétisent, en 9 minutes et à travers des témoignages de bénéficiaires, tous les avantages concrets de la Retraite Mutualiste du Combattant. Les vidéos abordent cinq thématiques : le droit à la réparation, le pouvoir d'achat amélioré, les avantages fiscaux, les versements libres, la protection des proches.

Extraits :

« J'ai choisi de verser à la RMC tous les mois une certaine somme et, dans l'année, lorsque j'ai une rentrée d'argent, je peux bien-sûr verser un complément. »

« J'ai continué à verser, continué à défiscaliser tout en percevant ma rente »

« L'année où l'on part à la retraite, c'est quand même intéressant parce qu'on a une perte de pouvoir d'achat. Donc, c'est intéressant d'avoir les impôts diminués de façon importante, en fonction des versements effectués. »

« 1700 euros à l'année, ça vaut le coup. Ça n'est pas une somme extrêmement importante mais ça permet de faire des cadeaux. »

« A mon décès, si je partais le premier, l'intérêt c'est le transfert des capitaux sur le compte de mon épouse sans aucun frais et bien sûr sans passer en succession, sans passer par un notaire. »

Le nouveau film dédié aux Opex sera notamment diffusé lors des nombreuses opérations d'informations organisées par La France Mutualiste : à l'occasion de réunions, de salons, de foires, dans les délégations de La France Mutualiste, dans des régiments, lors de rencontres avec des adhérents, ...

Un espace internet dédié à la RMC sur www.la-france-mutualiste.fr

La rubrique « Retraite » du site web de La France Mutualiste (www.france-mutualiste.fr) propose un ensemble d'outils pédagogiques présentant clairement les particularités de la RMC.

Cet espace dédié reprend toutes les informations clés de la RMC et propose notamment aux internautes de visionner la première vidéo de témoignages d'anciens combattants de conflits d'AFN et de remplir un questionnaire afin de bénéficier d'une étude personnalisée. De plus, pour tous ceux qui préfèrent les documents papiers : le site propose également un dépliant à télécharger et à imprimer chez soi.

Actualités Parrainage Publications Implantations Nos partenaires Espace adhérent

LA FRANCE MUTUALISTE
L'alliée de votre avenir

Spécialiste Epargne & Retraite

CONTACTEZ-NOUS

Accueil Epargne Retraite Prévoyance Services La France Mutualiste

Etude personnalisée

RMC
Retraite Mutualiste du Combattant

La Retraite Mutualiste du Combattant
une retraite complémentaire d'exception

Retraite perceptible dès l'âge de 50 ans

Réservée aux combattants d'hier et d'aujourd'hui

Sans condition de santé & sans limite d'âge

Retraite > La Retraite Mutualiste du Combattant

RMC : une retraite complémentaire pour tous les combattants

La RMC est une retraite complémentaire par capitalisation assortie d'une participation financière de l'Etat. Elle est perçue au titre de droit à réparation pour services rendus à la Nation et cumulable avec toute autre retraite et versée à vie.

Pour adhérer à La France Mutualiste au titre de la RMC, il faut être :

- ⇒ soit Ancien Combattant et, à ce titre, être titulaire de la Carte du Combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation,
- ⇒ soit Victime de Guerre (veuve, veuf, orphelin, ascendant) à titre militaire.

Tous les conflits sont concernés : de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'aux Opérations extérieures (ex Yougoslavie, Côte d'Ivoire, Afghanistan...). Il n'y a aucune limite d'âge pour souscrire ni même de conditions de santé ou de ressources. Toutefois, l'âge minimum de perception de la rente est fixé à 50 ans, sous réserve d'avoir effectué le nombre de versements prévu au contrat en fonction de la réglementation.

RMC : des atouts financiers et fiscaux exceptionnels

- ✓ Versements intégralement déductibles des revenus nets imposables, dans le cadre d'une rente annuelle ne dépassant pas le plafond majorable fixé par l'Etat (1 715 € pour l'année 2010).
- ✓ Les versements sont modulables et s'adaptent à chaque situation personnelle.
- ✓ Rente totalement exonérée d'Impôt sur le Revenu dans la limite du plafond majorable, non soumise aux prélèvements sociaux (CSG et CRDS).
- ✓ Majoration de l'Etat : un supplément de rente est versé par l'Etat, dont le montant dépend du conflit, de la date de naissance de l'adhérent et de la date d'attribution du titre détenu.
- ✓ Revalorisation annuelle de la rente par l'Etat, laquelle a pour objet de préserver le pouvoir d'achat des rentes viagères.
- ✓ Participation aux excédents de La France Mutualiste tant pour la rente que pour les capitaux réservés.
- ✓ En cas de décès, le montant des versements est intégralement remboursé au bénéficiaire choisi par l'adhérent, dans les conditions avantageuses de l'assurance-vie, hors succession.
- ✓ En période de perception de votre retraite, les capitaux constitutifs de la rente majorée sont exonérés de l'I.S.F.
- ✓ Cette retraite est cumulable avec les autres retraites, elle n'empiète pas sur le disponible fiscal des régimes complémentaires issus de la loi Fillon.

Pour en savoir plus sur *La France Mutualiste*

La France Mutualiste, présidée par Yvan GLASEL, est une Mutuelle Nationale de retraite et d'épargne qui compte plus de 212 000 adhérents. Elle regroupe 63 Délégations et Antennes sur l'ensemble du territoire métropolitain, 305 salariés et 450 bénévoles. Elle gère un patrimoine de près de 6,6 milliards d'Euros d'actifs.

La France Mutualiste propose la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) réservée aux Combattants d'hier et d'aujourd'hui, mais aussi des produits d'épargne et de retraite ouverts à tous, dans le respect de ses valeurs mutualistes : Livret Jeun' Avenir, Actépargne 2, Livret RM, PERP Ares, Confort Obsèques.

Les **valeurs mutualistes** qu'incarne la mutuelle représentent plus que jamais le socle sur lequel elle a bâti durablement la relation de confiance attendue par les adhérents lorsqu'il s'agit d'engager son avenir. La **Charte « Sagesse » de l'épargne mutualiste** traduit cet engagement de La France Mutualiste envers ses adhérents.

Pour plus d'information : *ADOCOM – Arnault – Irène – Monique*
Service de presse de « La France Mutualiste »
Tél : 01.48.05.19.00.